

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020**  
**DELIBERATION N° 80**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHES, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Absents représentés par pouvoir :**

*Le Maire*

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

**Absente :**

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI.

---

*Entendu le rapport de M. Corrégé,*

**OBJET : FONCIER** – Acquisition de parties des parcelles cadastrées AT 25 et AT 319 situées chemin du Grand Basque à Messieurs Dacharry et Bertrand.

Dans le cadre de la création des trottoirs et pistes cyclables le long du chemin du Grand Basque, il est prévu de procéder à l'enfouissement des réseaux aériens, de moderniser l'éclairage public et de buser les fossés.

Cet aménagement nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle AT 25 appartenant à Monsieur Jean-René Dacharry pour une surface d'environ 27 m<sup>2</sup> et d'une partie de la parcelle AT 319 appartenant Monsieur Damien Bertrand pour une surface de 40 m<sup>2</sup> (restant à confirmer par un document d'arpentage en cours de réalisation).

Un accord amiable est intervenu avec les vendeurs pour une acquisition à l'euro symbolique.

L'ensemble des frais liés à la concrétisation de la transaction comprenant les frais de notaire, de géomètre et la création de murets de soubassement avec intégration de coffrets de réseaux en nouvelle limite de propriété, sera à la charge de la Ville.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le principe de cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de ces transactions dans les conditions ci-dessus énoncées, avec Monsieur Jean-René Dacharry et Monsieur Damien Bertrand ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à eux.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne